

DEPARTEMENT DE LA SARTHE



Sarthe Habitat

Opération "Le Clos de la Tannerie"
Commune de Aubigné Racan

PA 10.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1/1000

Maître d'ouvrage		SARTHE HABITAT	158, avenue BOLLEE 72079 LE MANS cedex 9 Tél:02.43.43.70.46 email : valerie.saget-baudin@sarthe-habitat.fr
Plan de référence	INDICE	MODIFICATIONS	DATE
AVP	A	Edition originale	13/09/2011
PA	B	Parcelle n°31 agrandie	04/10/2011
PRO	C	Modification de l'emprise de l'opération	23/01/2012
DCE	D	Suppression de règles "accès voitures" : A1 à A8, B1 à B6,et C1 à C3	05/11/2013
EXE	E	Suppression de règles "accès piétons" : A1 à A8, B1 à B6,et C1 à C3	08/11/2013
EXE	F	Tableau des surfaces modifiées en passant de SHON à surface de plancher	08/11/2013
VISA	G	Suppression du détail de découpage des ilots B et C - mise à jour d'accès piéton : ilot C Modification du règlement écrit	18/06/2020



LEGENDE

CONSTRUCTIBILITÉ POUR LOTS À VOCATION D'HABITAT

- Zone non constructible 5m le long de la rue de la Fontaine
3m le long des autres limites avec les parcelles riveraines et au Nord de l'ilot D

CONSTRUCTIBILITÉ POUR ILOT SANS VOCATION D'HABITAT

- Zone non constructible : 3m (servitude de canalisation)

ACCESSIBILITÉ

- Accès automobile imposé (largeur : 5,00m)
- Accès automobile (largeur minimum 5,00m) et piétonnier (largeur mini. : 0,90m / maxi 1,50m) libres
- Accès piétonnier libre (largeur mini. : 0,90m / maxi 1,50m)



Sarthe Habitat

Opération "Le Clos de la Tannerie"
Commune de Aubigné Racan

PA 10.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1/1000